



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

lutte contre le racisme

Question écrite n° 79022

Texte de la question

Mme Virginie Duby-Muller appelle l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice sur les inquiétudes des spécialistes du droit de la presse et des associations de défense des droits de l'Homme suite à la présentation vendredi 18 avril 2015 du plan gouvernemental contre le racisme et l'antisémitisme, annonces présidentielles de l'après-Charlie. En effet, selon les annonces du Premier ministre les paroles et les écrits antisémites et racistes ne relèveront plus du droit de la presse mais du droit pénal « avec des peines adaptées ». De nombreux juristes s'étant émus de ces nouvelles mesures - prises peut-être trop en réaction à la tragique actualité du début de l'année 2015 - qui équivaldraient à une justice d'exception et à une remise en cause de la liberté d'expression, elle lui demande si à la réflexion, l'arsenal répressif contenu dans la loi sur la presse ne pourrait pas en définitive suffire. C'est d'ailleurs l'opinion des associations antiracistes SOS Racisme et de la Ligue des droits de l'Homme opposés à ce projet.

Données clés

Auteur : [Mme Virginie Duby-Muller](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79022

Rubrique : Droits de l'homme et libertés publiques

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3359

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)